



### Le mot du Maire

Vous avez tous remarqué que des travaux et des plantations ont été faits dans le champ longeant l'Ousse, là où il y a déjà une occupation non légale de terre agricole côté Aussevielle.

**Le Conseil Municipal tient à vous dire son opposition à toute installation n'ayant pas de rapport avec l'agriculture ou l'élevage.**

Malheureusement, malgré beaucoup de démarches de la mairie, la commune est victime de la cupidité d'un propriétaire et du laxisme des autorités compétentes en matière d'occupation des sols et du respect de la loi.

Gilles Tesson

### La Maison France Services

Ce guichet unique réunit 9 des principaux organismes de services publics en un seul lieu pour faciliter le quotidien des usagers : Pôle emploi, CAF, Assurance maladie, Assurance retraite, Mutuelle Santé Agricole, La Poste, un Point Justice, Agence Nationale des Titres Sécurisés, Finances publiques.

Cela permet d'avoir un interlocuteur privilégié et en lien direct avec l'utilisateur dans des services publics où la communication peut parfois être compliquée.

Quelques exemples de services proposés dans la Maison France Services : déclarer ses revenus, faire une demande de permis de conduire ou de carte d'identité, demander une aide (allocation logement, RSA, retraite), créer son espace Pôle emploi...

Pour permettre aux habitants des 13 communes d'accéder à ce lieu, la Maison France Services est répartie sur deux antennes :



>> LESCAR - Place Royale  
Lundi : 10h-12h / 13h30-16h30  
Mercredi : 10h-12h / 13h30-16h30  
Vendredi : 10h-12h / 13h30-15h30

>> POEY-DE-LESCAR - 4 rue Principale  
Mardi : 10h-12h / 13h30-16h30  
Jeudi : 10h-12h / 13h30-16h30

05 59 81 57 26

lescar.miey-bearn@france-services.gouv.fr

### Déchetteries de l'Agglo : accès règlementé sur inscription dès janvier 2023

Pourquoi un contrôle et une limitation d'accès ?

>> Limiter l'accès aux habitants de l'agglomération met en cohérence le service des déchetteries avec son financement, exclusivement assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ou la redevance incitative versées par les habitants de l'agglomération.

>> Réorienter les professionnels vers les structures aptes à recevoir leurs déchets permet d'appliquer la traçabilité dorénavant imposée par la loi pour les déchets professionnels, sans en faire porter le coût aux habitants de la communauté d'agglomération.

>> Cela permet aussi de privilégier la disponibilité des gardiens de déchetteries pour accueillir et guider les habitants dans leur geste de tri et poursuivre le développement de nouveaux services.

**Dès maintenant, complétez le formulaire en ligne sur le site de l'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées rubrique collecte des déchets.**

Des voisins, des amis ou bien les agents de la Maison France Service de Poey-de-Lescar ou de Lescar peuvent vous aider dans vos démarches.

**Chaque foyer pourra enregistrer 3 véhicules et disposera de 24 passages gratuits puis 10 passages payants par an.** Lors de votre passage, la plaque de votre véhicule sera scannée.

Si un usager emprunte un autre véhicule que celui enregistré, la barrière restera fermée à son arrivée et un gardien débitera son passage manuellement.



## Travaux de voirie

Début octobre, la municipalité a refait les **marquages au sol** des zones de sécurité routière (stop, chicanes, zébras).

### Gestion des eaux pluviales

- Début septembre, un puisard a été installé devant la Maison du Temps Libre pour une meilleure évacuation des eaux pluviales (budget investissement)
- Fin septembre, les fossés ont été curés sur les chemins ruraux (budget fonctionnement)

Le Conseil Municipal a délibéré sur la réalisation d'une **allée piétonne sur la RD 817**, qui offrira une zone piétonne sécurisée.

Les travaux débuteront mi-octobre et seront financés par des aides du département (20.000€) et les amendes de police (reversées aux communes pour des projets de sécurisation). Le coût sera de 27.000€ HT, avec des subventions possibles jusqu'à 80%.

Après la rénovation par LED en 2017 du Chemin Cazaubon et en 2021 du quartier des Magnolias, l'opération de modernisation de l'éclairage continuera en 2023 par la **réfection de l'éclairage du lotissement Labadie** à la suite d'une délibération du Conseil Municipal. Pour cela, la commune bénéficiera de subventions.

## Travaux sur le pont menant à la Salle Multi-Loisirs

En juillet 2022, une buse du pont s'est effondrée après quelques 40 ans d'utilisation. Des entreprises ont été contactées et sont venues en suivant pour estimer les dégâts.

Début septembre, une réunion de concertation s'est tenue entre la municipalité et les entreprises intervenantes.

**Verdict : il faut refaire la totalité de l'ouvrage, ce qui implique la pose et dépose des réseaux autour du pont.**

- **Déplacement provisoire des réseaux** : devis en attente
  - EDF : le coût sera pris en charge par la mairie.
  - France Télécom (téléphonie + Fibre) : attend de savoir qui paiera.
  - Eau potable : pris en charge par le Syndicat des Eaux de Lescar.
  - GRDF : la dépense devrait être prise en charge par la mairie.
- **Réfection du pont** : devis de 53.000€ HT pour refaire la structure du pont, casser le pont, faire un radier (dalle), poser le nouveau pont (dalots – 3 buses), réfection de la chaussée.

La municipalité est en attente principalement de GRDF pour leur possibilité d'intervention.

**Le financement sera porté par la mairie qui fera toutes les demandes d'aides possibles (fonds de concours).**



## Cantine scolaire

Les repas servis à la cantine du Groupe Scolaire Pierre Bourdieu sont préparés par la SPL cuisine communautaire qui prépare tous les repas de la communauté d'agglomération Pau Pyrénées.

**Ces repas sont facturés à la commune 3.51€ depuis le 1/10** (contre 3.34€ jusque-là).

Comme nous l'expliquions dans un numéro précédent, la municipalité a toujours maintenu un tarif inférieur pour ne facturer que 3.10€ aux familles. L'année dernière, cela a représenté un **coût de 3.827€ pour la commune**. Si la situation restait la même, cela pourrait représenter un coût de 6.822€ pour la commune en 2023.

Aussi, **le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de facturer le repas aux familles 3.51€ dès le 1er janvier 2023 (prix coûtant)**.

Ce surcoût représentera par enfant 52.48€/an et permettra à la commune d'équilibrer ses comptes pour cette ligne budgétaire en 2023.

## L'éclairage de nuit dans la commune

Denguin est une commune pilote de "La nuit sous un autre jour" en partenariat avec le SDEPA.

Le 6 octobre dernier, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'éteindre l'éclairage la nuit dans toute la commune (sauf sur la Départementale).

- Cela réduira la gêne lumineuse pour la faune et la flore,
- Cela permettra de réserver l'énergie à ceux qui en ont le plus besoin, en participant à la protection du pouvoir énergétique de la France,

**D'ici fin 2022, les lumières publiques de la commune seront désormais éteintes entre 23h et 6h.**

## Température des bâtiments

Cet hiver la municipalité baissera la température dans les bâtiments municipaux, comme l'impose notre contexte économique.

Aussi, lorsque le Conseil Municipal s'est réuni, il a été décidé de baisser la température minimale partout, sauf dans les vestiaires et la salle des pieds nus de la Salle Multi-Loisirs où il sera maintenu une température de 18°C. A l'école, les classes resteront à 19°C.



## Commission communication

Laure-Anne Saillard  
Jeanne Dubarry  
Marie-Hélène Martins  
Thierry Machado  
Claude Ballester  
communication@denguin.fr

**RAPPEL** - pour le bien-être de tous, merci de respecter les horaires de travaux bruyants :

Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h et 14h30 - 19h30.

Le samedi : 9h - 12h et 15h - 19h.

Les dimanches et jours fériés : 10h - 12h.

Le non-respect de cet Arrêté Départemental peut être verbalisé.